

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON

PALAIS SAINT-JEAN - 4, AVENUE ADOLPHE-MAX - 69005 LYON

Tél : 04.78.38.26.54.

Mél : secretariat@academie-sbla-lyon.fr

www.academie-sbla-lyon.fr

RÈGLEMENT DES PRIX LITTÉRAIRES 2010 DE L'ACADÉMIE dits « JEUX FLORAUX DE LA COMTESSE MATHILDE »

« MUGUET D'OR » et « ÉGLANTINE D'OR ».

Ces Prix sont annuels (*quoique l'Académie se réserve, le cas échéant, de ne pas les décerner*). Le Concours est ouvert **chaque année jusqu'au 31 décembre, pour attribution l'année suivante**. L'anonymat des contributions est préservé jusqu'à la proclamation des lauréats.

Les candidats doivent adresser à Monsieur le Président de l'Académie (*le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi*) sous une grande enveloppe portant dans un coin l'indication « **Prose** » ou « **Poésie** » :

- Une lettre de candidature, signée d'une devise : cette lettre précise lequel des deux prix est visé, et porte engagement de respecter toutes les clauses du présent règlement.

- Une enveloppe fermée, qui contient le nom et l'adresse du candidat, avec une photocopie de la carte d'identité. Sur cette enveloppe sera répétée la devise qui sert de signature à l'ouvrage envoyé.

- Les frais de participation à chaque concours (inscription et dossier), soit 8 Euros, à joindre à la lettre de candidature, sous forme de chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'Académie. Le paiement ne peut être fait sur une banque étrangère.

- **Deux exemplaires** de l'ouvrage proposé, signés de la même devise que la lettre de candidature. Les pages dactylographiées seront réunies par une agrafe ou reliées par une réglette.

A. PRIX DE POÉSIE, dit « MUGUET D'OR » :

Il est destiné à récompenser une œuvre poétique **inédite** (*poésie classique ou libre, poème en prose, prose poétique...*), de 100 vers ou lignes au minimum, 250 au maximum. Il va à un auteur qui n'a jamais fait imprimer d'œuvre poétique, soit l'a fait rarement et à petit tirage. De toute façon, l'œuvre présentée doit être inédite. L'engagement de la lettre de candidature garantit que le candidat se trouve bien dans ces conditions.

B. PRIX DU RÉCIT, dit « ÉGLANTINE D'OR » :

Il est destiné à récompenser une œuvre en prose **inédite**, relevant du genre narratif bref (*contes, nouvelles, récits...*). Il s'agit d'**un recueil qui doit comporter plus d'un texte**. Chaque composant du recueil ne doit pas dépasser 30 pages (interligne 2) et **l'ensemble ne doit pas dépasser 60 pages**. Il va à un auteur qui n'a jamais fait imprimer d'œuvre en ce genre, soit l'a fait rarement et à petit tirage. De toute façon, l'œuvre présentée doit être inédite. L'engagement de la lettre de candidature garantit que le candidat se trouve bien dans ces conditions.

AU TITRE DE CHAQUE PRIX, UN SEUL CANDIDAT EST PRIMÉ, MAIS L'ACADÉMIE PEUT DÉCERNER, EN OUTRE, UNE OU DEUX MENTIONS D'ESTIME.

LES PRIX SONT PROCLAMÉS AU COURS D'UNE DES DERNIÈRES SÉANCES PUBLIQUES PRÉCÉDANT LES VACANCES D'ÉTÉ, C'EST-À-DIRE **FIN JUIN**. LES CANDIDATS AYANT OBTENU UN PRIX OU UNE MENTION SONT INFORMÉS PERSONNELLEMENT PAR L'ACADÉMIE ET INVITÉS À LA SÉANCE DE PROCLAMATION. LES PRIX ET MENTIONS SONT ENSUITE PUBLIÉS DANS LA PRESSE LYONNAISE.

Un lauréat primé par l'Académie ne peut, ultérieurement, faire acte de candidature pour le même Prix.